

Rapport n° 4 du Conseil synodal

Rapport d'information concernant la gestion des cibles Terre Nouvelle

Selon le rapport sur la gestion des cibles Terre Nouvelle, adopté par le Synode en décembre 2008, le Conseil synodal présente au Synode – comme information - chaque année les comptes de l'année passée (montants effectivement versés et leur destination) et le budget de l'année suivante (cibles prévues et engagements pris envers les organes d'entraide).

1. Comptes de l'année 2010

Action	Paroisses	Fonds 1%	Total versé
Cibles paroissiales	537'766.45		537'766.45
Contribution statutaire à l'EPER		25'000.00	25'000.00
Accord cadre FEPS-DM-Mission 21		15'000.00	15'000.00
Collecte en faveur des réfugiés pour l'EPER	6'933.40	13'429.60	20'363
Collecte en faveur du Jeûne Fédéral	8'213.75	6'786.25	15'000
Total des cibles de l'EREN			613'129.45
Aumônerie des requérants dans les centres d'accueil		4'329.00	4'329.00
Frais de gestion		9'939.65	9'939.65
Total		74'484.50	627'398.10

2. Les cibles paroissiales 2012

EREN Paroisses 2009	Nb de Paroissiens	Facteur péréquation paroissiale	Nouvelle Cible (2012)	Cible Paroissiale 2011 (pour mémoire)	Projets hors cible	Cible Paroissiale 2012 annoncée aux œuvres (arrondi)
Neuchâtel	9'352	1.2	83'607	86'000		83'600
Entre-deux-Lacs	7'629	1.1	62'520	64'500		62'500
La Côte	3'545	1	26'410	27'000		26'400
La BARC	3'953	1.2	35'340	37'500		35'400
Joran	7'087	1	52'798	55'000	13'200	39'600
Val-de-Travers	5'957	0.8	35'504	36'000		35'500
Val-de-Ruz	7'096	0.9	47'579	49'600		47'600
Hautes Joux	5'651	0.85	35'785	37'500		35'800
Chx-de-Fds	12'370	0.85	78'333	80'000		78'300
Divers				2'000		2'000
Total	62'640	1		463'100		446'700

Les montants ont été calculés selon le mode accepté par le Synode. Les nombres de paroissiens correspondent aux statistiques 2010. Le don empirique par paroissien est maintenu à 7.45

3. Engagements pris envers les œuvres pour 2012

Action	Paroisses	Fonds 1%	Total 2012
Cibles paroissiales	446'700		446'700
Contribution statutaire à l'EPER		29'330	29'330
Accord cadre FEPS-DM-Mission 21		15'000	15'000
Collecte en faveur des réfugiés pour l'EPER	6'395	6'000	12'395
Collecte des paroisses en faveur du Jeûne Fédéral (montant visé)	8'000	0	8'000
Totaux	461'095	50'330	511'425

4. Fonds 1% : comptes 2009 et 2010 et utilisation prévue en 2011 et 2012

Action	2009	2010	2011	2012
Contr statutaire EPER	48'184	25'000	35'000	29'330
Accord cadre FEPS-DM-Mission 21	15'000	15'000	15'000	15'000
Aumônerie des requérants dans les centres d'accueil	4'329	4'329	4'329	2'635
Réfugiés EPER	12'566.10	13'429.60	10'000	4'000
Jeûne fédéral	5'036.45	6'786.25	6'000	0
Aides directes		0	2'171	2'035
Frais de gestion	5'429.25	9'939.65	4'000	10'000
Total	90'544.80	74'484.50	76'500	63'000

5. Projets hors cible

Rappel : Selon la résolution 157-D du Synode du 10 décembre 2008 : Les paroisses sont autorisées à comptabiliser sur leur cible paroissiale une partie de leur soutien attribué à un projet d'une ONG. Les règles suivantes sont à respecter :

- Un lien direct doit exister entre l'ONG concernée et la paroisse.
- L'ONG concernée doit être reconnue par Latitude 21.
- Le soutien doit profiter à un projet concret de l'ONG.
- Le projet doit répondre aux critères qui seront élaborés par Latitude 21.
- La description du projet et la planification financière sont soumises au Conseil Terre Nouvelle pour approbation. Délai de soumission : 30 avril d'une année pour un financement prévu pour l'année suivante.
- Un maximum de 50% du coût total peut être pris sur la cible paroissiale.
- Un maximum de 25% de la cible paroissiale peut être attribué à de tels projets.
- A la fin du projet un bref rapport sur la réalisation du projet et les objectifs atteints est envoyé au Conseil Terre Nouvelle.

Les rapports d'information annuels concernant les cibles Terre Nouvelle ne décrivent pas les projets individuels que l'EREN soutient, ni ceux réalisés par les trois œuvres, ni les projets hors cible.

A l'heure actuelle, la paroisse du Joran attribue 25 % de sa cible à un projet qui porte sur l'adaptation des techniques culturelles aux effets du changement climatique au Burkina Faso. Le projet est réalisé par l'ONG "Centre Ecologique Albert Schweitzer", membre de Latitude 21.

Le Conseil Terre Nouvelle a vérifié que ce projet remplit les critères fixés par le Synode et l'a approuvé. Cette décision est valable pour 2011 et 2012. L'extension sur 2013 pourra se faire au printemps 2012 sur la base du premier bilan concernant l'année 2011.